



RÈGLEMENT NUMÉRO 1237

décétant un emprunt de 775 000 \$ pour la réalisation de travaux de reconstruction du poste de surpression Souchets, incluant le coût des travaux, les frais inhérents, le coût d'acquisition d'un immeuble dans le secteur Deauville (rue des Malards ou rue des Souchets), les honoraires professionnels de surveillance, les taxes, les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 775 000 \$

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue publiquement le 21 novembre 2016 à 20 h, dans la salle du conseil municipal située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, lieu ordinaire des séances à laquelle étaient présents mesdames et messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Gilles Legault	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Diane de Passillé	District 6

sous la présidence de monsieur le maire Robert Milot.

Tous membres dudit conseil et en formant le quorum.

ATTENDU QUE des travaux de reconstruction de la station de surpression Souchets sont nécessaires ;

ATTENDU QUE le règlement 1214 décrétait un emprunt et une dépense pour la réalisation des plans et devis pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle ne dispose pas actuellement des sommes requises pour payer le coût de ces travaux ;

ATTENDU QU'une demande de subvention dans le cadre du programme PRIMEAU a été faite par la ville;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt pour payer le coût des travaux, incluant tous les frais inhérents;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 17 octobre 2016 par monsieur le conseiller Roch Bédard;

LE CONSEIL MUNICIPAL décrète qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement ce qui suit :

Article 1

Que le conseil est autorisé à faire réaliser des travaux de reconstruction du poste de surpression Souchets, pour l'acquisition de gré à gré ou par expropriation d'un immeuble requis dans le secteur Deauville (rue des Malards ou la rue des Souchets) et à emprunter une somme de 775 000 \$ pour assumer le coût des travaux, incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus.

L'estimation détaillée des coûts préparée par la trésorière, madame Brigitte Forget datée du 15 novembre 2016 (Annexe A) et celle préparée par monsieur Thomas Connor, ingénieur de la firme Beaudoin Hurens, datée du 8 novembre 2016 (Annexe B), lesquelles sont jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 2

Que le conseil est autorisé à dépenser une somme ne devant pas excéder le montant de 775 000\$ pour les fins du présent règlement, cette somme inclut tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert à l'annexe A.

Article 3

Que l'emprunt soit remboursé sur une période de 20 ans.

Article 4

Pour pourvoir à cent pourcent (100%) des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt décrété par le présent règlement, il est imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables desservis ou aux termes des travaux décrétés par le présent règlement qui seront desservis par le système d'aqueduc municipal, lesquels sont situés à l'intérieur du périmètre liséré en rouge tel qu'il appert au plan joint au présent règlement sous l'annexe C, daté du 13 novembre 2016, une taxe spéciale calculée à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 5

Que s'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 6

Que le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Article 7

Que le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme du remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

Article 8

Que le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion	17 octobre 2016
Adoption	21 novembre 2016
Approbation – Personnes habiles à voter	6 décembre 2016
Approbation MAMOT	3 février 2017
Entrée en vigueur	8 février 2017

Signé à Sainte-Adèle, ce 10^e jour du mois de février de l'an 2017.

(s) Robert Milot

Robert Milot
Maire

(s) Simon Filiatreault

Simon Filiatreault
Greffier et directeur des Services
juridiques

CERTIFICAT D'APPROBATION**RÈGLEMENT NUMÉRO 1237**

En vertu de l'article 357 de la *Loi sur les cités et villes* :

Règlement numéro 1237 décrétant un emprunt de 775 000 \$ pour la réalisation de travaux de reconstruction du poste de suppression Souchets, incluant le coût des travaux, les frais inhérents, le coût d'acquisition d'un immeuble dans le secteur Deauville (rue des Malards ou rue des Souchets), les honoraires professionnels de surveillance, les taxes, les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 775 000 \$

Par le conseil	21 novembre 2016
Par le ministère des Affaires municipales et Organisation du territoire	3 février 2017

(s) Robert Milot

Robert Milot
Maire

(s) Simon Filiatreault

Simon Filiatreault
Greffier et directeur des Services
juridiques

"ANNEXE A"
VILLE DE SAINTE-ADÈLE

Travaux de reconstruction du poste de suppression Souchets

RÈGLEMENT 1237

Coût des travaux selon annexe B 535 948 \$

Frais incidents

Honoraires de surveillance	20 000 \$	
Honoraires laboratoire	10 000 \$	
Honoraires arpenteurs	3 000 \$	
Honoraires acquisition de terrains	3 000 \$	
Coordination télémétrie	10 000 \$	
Coût acquisition de terrain	70 000 \$	
Avis divers	3 000 \$	
Taxes	35 089 \$	
Imprévus	48 235 \$	
Frais de financement	36 728 \$	239 052 \$

TOTAL DU RÈGLEMENT 775 000 \$

Financement

Emprunt 20 ans 775 000 \$


Brigitte Forget CPA, CGA
Trésorière
Le 15 novembre 2016

VILLE DE SAINTE-ADÈLERÉSUMÉ DE L'ESTIMATION PRÉLIMINAIRE**RÉFECTION DU POSTE DE SURPRESSION
DES SOUCHETS**NOTRE DOSSIER : D10898-00Le 8 novembre 2016

1.0	GÉNIE CIVIL	96 725.00 \$	
2.0	STRUCTURE	55 000.00 \$	
3.0	ARCHITECTURE	50 000.00 \$	
4.0	MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ	76 000.00 \$	
5.0	MÉCANIQUE DE BÂTIMENT	31 500.00 \$	
6.0	ÉLECTRICITÉ	100 500.00 \$	
7.0	CONTRÔLES ET GESTION	77 500.00 \$	
Sous-total des travaux		487 225.00 \$	
Travaux contingents (± 10 %)		48 722.50 \$	
SOUS-TOTAL			535 947.50 \$
T.P.S. 5 %			26 797.38 \$
T.V.Q. 9,975 %			53 460.76 \$
TOTAL DE L'ESTIMATION PRÉLIMINAIRE			616 205.64 \$

Beaudoin Hurens


Thomas Connor, ingénieur
Membre OIQ # 5029701

/nl

Q:\1-Projet\10898-00\Civil\Fichiers sources\Estimations (B1)\D10898-00 Estimation_2016-11-07.xls\Estimation 1

VILLE DE SAINTE-ADÈLE

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE

**RÉFECTION DU POSTE DE SURPRESSION
DES SOUCHETS**

NOTRE DOSSIER : D10898-00

Le 8 novembre 2016

1.0 GÉNIE CIVIL

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Prix global</u>
<u>1.1</u> Désaffectation du poste existant	Forfaitaire		5 000.00 \$
<u>1.2</u> Base de béton pour génératrice	Forfaitaire		5 000.00 \$
<u>1.3</u> Conduite PVC DR-18, 150 mm de diamètre	35 m.lin.	200.00 \$	7 000.00 \$
<u>1.4</u> Raccordement à l'aqueduc existant, incluant les butées	2 unités	4 000.00 \$	8 000.00 \$
<u>1.5</u> Fourniture et installation d'une vanne à siège résilient de 300 mm de diamètre et accessoires	1 unité	5 000.00 \$	5 000.00 \$
<u>1.6</u> Fourniture et installation d'une vanne à siège résilient de 150 mm de diamètre et accessoires	2 unités	3 500.00 \$	7 000.00 \$
<u>1.7</u> Déboisement, essartement, essouchement et transport	Forfaitaire		6 000.00 \$
<u>1.8</u> Excavation, transport et disposition du matériel, 600 mm sous le profil final	150 m.ca.	7.00 \$	1 050.00 \$
<u>1.9</u> Mise en forme, compactage et nivellement	150 m.ca.	4.00 \$	600.00 \$
<u>1.10</u> Sable classe A sur 300 mm d'épaisseur, incluant la mise en forme, le compactage et le nivellement	85 t.mét.	20.00 \$	1 700.00 \$
<u>1.11</u> Pierre concassée MG-20 sur 300 mm d'épaisseur, incluant la mise en forme, le compactage et le nivellement	105 t.mét.	25.00 \$	2 625.00 \$
<u>1.12</u> Enrobé bitumineux EB-10S sur 60mm d'épaisseur	20 t.mét.	175.00 \$	3 500.00 \$
<u>1.13</u> Ponceau	15 m.lin.	250.00 \$	3 750.00 \$
<u>1.14</u> Perrés de protection	Forfaitaire		1 500.00 \$
<u>1.15</u> Fossé à reprofiler	30 m.lin.	50.00 \$	1 500.00 \$
<u>1.16</u> Tous les travaux de réparation des surfaces endommagées, incluant la sous-fondation, la fondation, le béton bitumineux, le raccord au pavage existant, etc.	Forfaitaire		15 000.00 \$

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Prix global</u>
<u>1.17</u> Obturation des conduites enterrées existantes et tous les travaux de mise hors service (bouchons, butées, etc.)	Forfaitaire		10 000.00 \$
<u>1.18</u> Fouille exploratoire	1 unité	1 500.00 \$	1 500.00 \$
<u>1.19</u> Terre végétale 150 mm d'épaisseur et ensemencement hydraulique	Forfaitaire		1 000.00 \$
<u>1.20</u> Clôture incluant barrières	Forfaitaire		2 500.00 \$
<u>1.21</u> Disposition du sol contaminé	Forfaitaire		7 500.00 \$
Total article 1.0			96 725.00 \$

2.0 STRUCTURE

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Prix global</u>
<u>2.1</u> Excavation et remblayage	Forfaitaire		5 500.00 \$
<u>2.2</u> Disposition du sol contaminé	Forfaitaire		7 500.00 \$
<u>2.3</u> Coffrage	Forfaitaire		10 000.00 \$
<u>2.4</u> Armature	Forfaitaire		7 500.00 \$
<u>2.5</u> Béton	Forfaitaire		6 000.00 \$
<u>2.6</u> Charpente	Forfaitaire		15 500.00 \$
<u>2.7</u> Poutre pour monorail	Forfaitaire		1 000.00 \$
<u>2.8</u> Travaux divers	Forfaitaire		2 000.00 \$
Total article 2.0			55 000.00 \$

3.0 ARCHITECTURE

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Prix global</u>
<u>3.1</u> Ensemble des travaux d'architecture	Forfaitaire		50 000.00 \$
Total article 3.0			50 000.00 \$

4.0 MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Prix global</u>
<u>4.1</u> Travaux de démantèlement et de démolition	Forfaitaire		3 000.00 \$
<u>4.2</u> Tuyauterie et accessoires	Forfaitaire		20 000.00 \$
<u>4.3</u> Vannes et accessoires	Forfaitaire		20 000.00 \$

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Prix global</u>
<u>4.4</u> Fourniture et installation de pompe de 5 HP	2 unités	4 500.00 \$	9 000.00 \$
<u>4.5</u> Fourniture et installation de pompe de 30 HP	1 unité	10 000.00 \$	10 000.00 \$
<u>4.6</u> Instrumentation	Forfaitaire		7 500.00 \$
<u>4.7</u> Nettoyage, mise en service et divers	Forfaitaire		5 000.00 \$
<u>4.8</u> Palan manuel et chariot	Forfaitaire		1 500.00 \$
Total article 4.0			76 000.00 \$

5.0 MÉCANIQUE DE BÂTIMENT

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Prix global</u>
<u>5.1</u> L'ensemble des travaux de ventilation	Forfaitaire		27 500.00 \$
<u>5.2</u> L'ensemble des travaux de plomberie	Forfaitaire		4 000.00 \$
Total article 5.0			31 500.00 \$

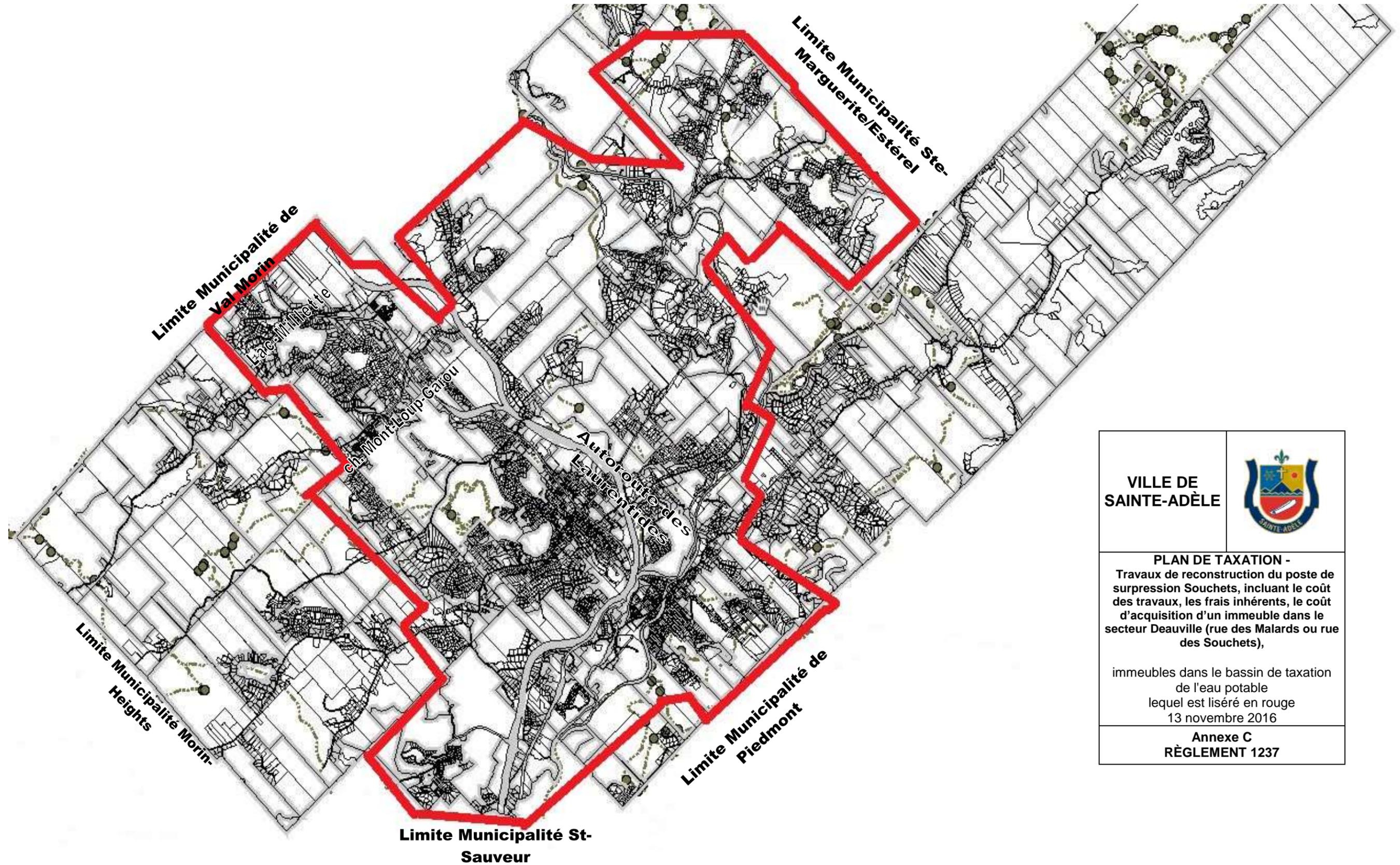
6.0 ÉLECTRICITÉ

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Prix global</u>
<u>6.1</u> Enlèvement des installations électriques existantes	Forfaitaire		3 000.00 \$
<u>6.2</u> Entrée électrique et électricité générale du bâtiment	Forfaitaire		37 500.00 \$
<u>6.3</u> Groupe électrogène 100KW avec abri insonorisant et son réservoir de carburant plein de carburant	Forfaitaire		60 000.00 \$
Total article 6.0			100 500.00 \$

7.0 CONTRÔLES ET GESTION

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Prix global</u>
<u>7.1</u> Armoire de contrôle principale avec interface opérateur automate, cartes d'entrée/sortie, accessoires de contrôle, modem et unité UPS	Forfaitaire		25 000.00 \$
<u>7.2</u> Deux (2) variateurs de vitesse pour moteurs de 5 HP	Forfaitaire		7 500.00 \$
<u>7.3</u> Un (1) variateur de vitesse pour moteur de 30 HP	Forfaitaire		7 500.00 \$
<u>7.4</u> Câblage pour relier les instruments et appareils de contrôle	Forfaitaire		5 000.00 \$
<u>7.5</u> Contrôle d'accès pour alarme intrusion et incendie	Forfaitaire		2 500.00 \$

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Prix global</u>
<u>7.6</u> Programmation et mise en marche	Forfaitaire		15 000.00 \$
<u>7.7</u> Intégration du SCADA existant	Forfaitaire		15 000.00 \$
Total article 7.0			77 500.00 \$



<p>VILLE DE SAINTE-ADELE</p>	
<p>PLAN DE TAXATION - Travaux de reconstruction du poste de surpression Souchets, incluant le coût des travaux, les frais inhérents, le coût d'acquisition d'un immeuble dans le secteur Deauville (rue des Malards ou rue des Souchets),</p> <p>immeubles dans le bassin de taxation de l'eau potable lequel est liséré en rouge 13 novembre 2016</p>	
<p>Annexe C RÈGLEMENT 1237</p>	